

**068-2023 - COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre de création graphique et iconographique, mise en page et campagnes de communication - Lot 1 : conception éditoriale et de rédaction et lot 2 : prestations graphiques et iconographiques**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022,

Vu la décision favorable de la commission d'appel d'offres du 6 octobre 2023,

Considérant la nécessité de lancer 3 lots pour un accord-cadre de création graphique et iconographique, mise en page et campagnes de communication,

**Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance :**

- **ACCEPTE de signer l'accord-cadre de création graphique et iconographique, mise en page et campagnes de communication avec :**

> **Pour le lot 1 : l'entreprise BE VERB (74 200 THONON-LES-BAINS) sur la base du détail quantitatif estimatif d'un montant de 56 260,00 € HT,**

> **Pour le lot 2 : l'entreprise BOULE A NEIGE (42 170 St ETIENNE) sur la base du détail quantitatif estimatif d'un montant de 171 850,00 € HT,**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Publier, le 17/10/2023



**Joslane LEI**

Présidente de la Communauté de Communes  
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance  
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS  
Conseillère départementale du Canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le 17/10/2023

Mise en ligne le 17/10/2023